



Cégep Limoilou

Enseignant(e) en Informatique (CE305-420)

Identification du concours
Titre d'emploi Enseignant(e) en Informatique (CE305-420)
Numéro de référence FC-2017-420-0175
Numéro de la discipline 420
Discipline Informatique
Secteur d'enseignement Formation continue
Année/Session Hiver 2017
Type de cours Théorie et laboratoire
Affichage
Début d'affichage interne 2017-02-07
Fin d'affichage interne : 2017-02-21 16:00
Le Cégep Limoilou souscrit et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. Il invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour les personnes handicapées afin de faciliter le processus de sélection.
Description Joignez vous à une équipe dynamique et évoluez avec nous dans une ambiance conviviale et stimulante. Le Cégep Limoilou vous invite à joindre les quelque 700 personnes qui y travaillent avec dynamisme et dans un esprit de communauté. Le Cégep Limoilou est à la recherche de candidats afin de combler des emplois d'enseignants en informatique. Nous cherchons du personnel pour des tâches à temps partiel pour la session d'hiver 2017. La personne retenue devra être disponible pour travailler à raison de deux (2) soirs par semaine ainsi qu'un samedi aux deux (2) semaines.
Qualifications requises -Diplôme universitaire de premier cycle en informatique ou dans un champ de spécialisation approprié; -Expérience professionnelle en informatique (gestion de réseaux) et/ou en enseignement dans la discipline.



Cégep Limoilou

Exigences particulières

-Les enseignantes et les enseignants doivent être capables de donner la majorité des cours de la discipline.

-Une bonne connaissance des systèmes embarqués avec systèmes d'exploitation Linux et Windows serait un atout.

Remarques

Si votre expérience professionnelle a évolué depuis votre dernière visite, nous vous invitons à joindre votre curriculum vitae afin de faire valoir l'ensemble de votre cheminement professionnel.

Les charges d'enseignement sont attribuées selon l'ordre de priorité prévu à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Détails du concours

Lieu de travail

Campus de Québec

Entrée en fonction prévue

2017-03-20